

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 22 SEPTEMBRE 2016 -20H30

Sous la présidence de M. Jean GRESSARD, Maire

Tous les Conseillers Municipaux sont présents à l'exception de Mme Anne-Marie DURAND qui a donné pouvoir à Mme Nicole ZABLOCKI

Le compte rendu de la réunion du 17 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

TRANSFERT DE CHARGES COMMUNALES A LA CCSCC :

A la demande du Maire, Monsieur Daniel DUPLESSIS, Président de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise a fait un bref rappel sur la loi NÔTRE portant sur la nouvelle organisation territoriale promulguée en 2015 et notamment le renforcement de l'intercommunalité par la prise de nouvelles compétences. Dès le 1^{er} janvier 2017, mais aussi en 2018 et 2020, elle prévoit de nouveaux transferts de compétences des communes vers la CCSCC.

- Développement économique
- Promotion du tourisme
- Aménagement des aires d'accueil des gens du voyage
- Gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations (GEMAPI)
- Assainissement collectif, non collectif et eaux pluviales
- Aménagement de l'espace : PLUI, SCOT.

Documents d'urbanismes : Le Maire a toujours la décision pour valider ou pas les documents d'urbanisme (permis de construire, autorisation préalable. . . .) mais son instruction par la DDT, aujourd'hui gratuite, sera faite dès le 1^{er} janvier par le Grand Chalon avec qui nous devons passer une convention (Coût moyen environ 220€ par demande).

Cette présentation et les explications fournies par le Président de la CCSCC ont permis aux Conseillers de mieux appréhender tous ces nouveaux changements afin de pouvoir délibérer pour adopter ou non la nouvelle convention avec la CCSCC lors de la prochaine réunion.

Le Conseil Municipal remercie M. Daniel DUPLESSIS de son intervention, et procède à l'étude des questions portées à l'ordre du jour.

DELIBERATION : DROIT DE PREEMPTION SUR LA VENTE PAR L'ETAT DE LA PARCELLE CADASTREE ZE 134 (Dépôt de la DRI de Buxy) :

Le Service du Domaine de la Direction Générale des Finances Publiques de Saône et Loire, chargé de la vente de la parcelle ZE 134, souhaite savoir si la Commune est intéressée et désire exercer son droit de préemption. Ce terrain, situé en bordure de la D981, est depuis de nombreuses années le dépôt de matériaux de la DRI.

Le Maire a contacté les services concernés du Conseil Départemental pour connaître leurs intentions et les a questionnés sur le devenir des traverses de chemin de fer qui y ont été entreposées « provisoirement » lors de la construction du secteur de la Voie Verte entre Givry et Chalon mais il n'a pas de réponse pour l'instant !

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter sur la vente de la parcelle ZE 134.

DELIBERATION VENTE DES COUPES DE BOIS PROGRAMME 2017 ET AFFOUAGES 2016-2017 :

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2017 des parcelles suivantes :

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe
4	2.65 ha	Futaie irrégulière
5	2.67 ha	Futaie irrégulière

DÉCIDE la destination des coupes réglées de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2017 : **VENTE SUR PIED DES ARBRES DE FUTAIES AFFOUAGÈRES** par les soins de l'O.N.F. **ET DÉLIVRANCE** des houppiers.

Parcelle	Composition (à préciser si plusieurs lots prévus)
4 et 5	Futaies : vente ; Houppiers délivrance

VALIDE LE CHOIX PROPOSE PAR L'ONF DE CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT NEGOCIES DE GRE A GRE POUR LES COUPES n° 4 & 5 ET POUR LES PRODUITS MIS EN VENTE FACONNES (VENTES PUBLIQUES ET/OU EN VENTES SIMPLES DE GRE A GRE)

Il mandate l'ONF pour les ventes de gré à gré, afin de mener les négociations et lui faire une proposition de prix, dans le respect des règles de confidentialité imposées par le secret des affaires.

Essence concernée : Chêne et Autres Feuillus ; volume approximatif envisagé : 150 m3.

L'exploitation de ces parties délivrées sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité de 3 bénéficiaires solvables, désignés avec leur accord par le Conseil Municipal et soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L241-16 du code forestier.

FIXE les délais d'exploitation pour permettre la sortie des bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses : Façonnage et vidange des houppiers : 31/10/2019

ACCEPTTE sur son territoire communal relevant du Régime Forestier le dépôt des bois issus de son domaine forestier, dans les conditions prévues par les différents cahiers des clauses des ventes et par le Règlement National d'Exploitation Forestière.

INTERDIT la circulation des véhicules hors des chemins, cloisonnements d'exploitation et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements ;

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent.

Affouages 2016-2017 :

Les affouages sont réservés aux habitants de la commune. Les inscriptions se font à la Mairie jusqu'au vendredi 28 octobre dernier délai.

DELIBERATION INDEMNITES DU TRESORIER :

Après délibération les indemnités du Trésorier Public pour ses prestations de conseil en matière budgétaires aux taux de 100% par an sont adoptées à l'unanimité. (Entre 220 et 250 €)

ETUDE DEVIS TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ECOULEMENT DES EAUX PLUVIALES A LA BOUTIERE :

Jean Mondy rappelle qu'à la Boutière, les eaux pluviales en provenance du Clos de Chenôves entre autres, traversent la propriété bâtie de M et Mme De Lépine et la Voie Communale à travers un ancien aqueduc en pierre. Lors de violents orages et/ou fortes pluies cet ouvrage, mal dimensionné, provoque des débordements d'eau qui inonde le secteur. Deux devis estimatifs ont été établis par l'entreprise ACEI, un pour la partie se trouvant sur le domaine public (montant 8 820, 00 € TTC), et un autre pour la portion se trouvant sur le domaine privé de M De Lépine.

Compte tenu des montants annoncés, il est souhaitable, en concertation avec M et Mme De Lépine, de s'assurer que le diamètre (600 mm) proposé est bien dimensionné et d'établir d'autres devis comparatifs. A suivre

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPQS):

Le Maire présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable 2015 établi par le Syndicat des Eaux. Ce document, adopté à l'unanimité par le Conseil, est consultable en Mairie par les personnes qui le souhaitent.

QUESTIONS DIVERSES :

C.C.A.S.: Le Maire invite les membres du C.C.A.S à une réunion le 13 Octobre 2016 à 19H, L'ordre du jour sera le suivant : Préparation du repas des Aînés du 19 Novembre 2016 et participation au Téléthon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H30